

Michel LESAGE

Député des Côtes d'Armor
Membre de la Commission
du Développement durable
et de l'Aménagement du Territoire
de l'Assemblée nationale

Saint-Brieuc, le

Monsieur,

Par un récent courrier-pétition, vous avez bien voulu attirer mon attention au sujet des radars et je vous en remercie.

Vous soulignez la hausse récente de la mortalité routière, ce que nous regrettons tous. Chacun s'accorde pour souligner que cette hausse de la mortalité provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière. Il convient de noter que grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% depuis 2000.

Dans votre courrier-pétition, vous évoquez la prétendue manne financière que représenteraient les radars pour l'État. Les amendes liées aux excès de vitesse représentent 708 millions d'euros en 2013. Cette somme n'est rien comparée aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté, sur la même période, les accidents de la route. Par ailleurs, la somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels est du à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

— Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
Tél. 01 40 63 33 04

— Permanence parlementaire
3 rue des Trois Frères Merlin
BP 4633
22046 Saint-Brieuc Cedex 2
Tél. 02 96 42 68 89

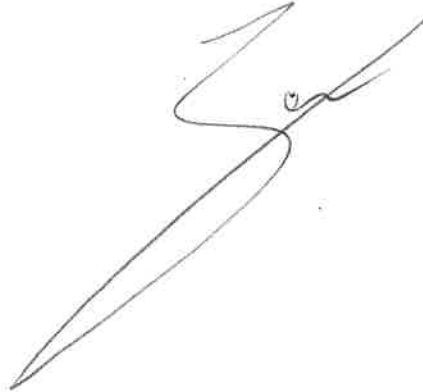
mlesage@assemblee-nationale.fr
www.michel-lesage.fr

.../...

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté pour l'amendement qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Michel LESAGE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Michel Lesage'.